



Notice d'utilisation de la remorque collimator



N° de série : 200004255 / 0002

Sommaire :

I - Consignes générales de sécurités

II - Niveau sonore

III - Les points de sécurité

IV - Utilisation de la grue

V - Repliage pour le transport

VI - Annexes

I - Consignes générales de sécurités :

OBLIGATIONS :

- Etre titulaire d'une autorisation de conduite.
- Vérifier l'environnement (lignes électriques, appareil à proximité...)
- Vérifier l'adéquation de la charge maxi 500kg.
- Respecter le dévers +/- 5°.
- Baliser sa zone.
- Sortir en plein de chaque coté les poutres de stabilisation.
- Mettre les vérins de stabilisation au sol.
- Vérifier que le sol accepte les contraintes dues aux stabilisateurs (1 daN/mm² mini).
- Remettre la grue en position transport, après utilisation.
- Débrancher le moteur du groupe électro-hydraulique.

INTERDICTIONS :

- D'utiliser la grue sans y être autorisé.
- De modifier les dispositifs de sécurité.
- De ne pas respecter les préconisations du constructeur, mentionner dans la notice d'utilisation.
- De transporter du personnel.
- De tirer la charge.
- De lever une charge mal équilibré.

ORGANES DE SECURITES :

- La grue est équipée d'arrêt d'urgence permettant de couper la source d'énergie hydraulique.
- La grue est équipée d'un limiteur de pression et d'un limiteur de capacité sur le treuil.
- La charge nominale de la grue est 500kg
- Les stabilisateurs sont équipés de fin de course autorisant l'utilisation de la grue si les poutres stabilisatrices sont déployées à fond et si les stabilisateurs sont au sol

L'exploitant de la grue est chargé de faire faire les contrôles périodiques prescrits par la loi.

II - Niveau sonore :

Le niveau sonore de la machine est inférieur à 65dB

III - Les points de sécurité :

ORGANES DE SECURITES :

La grue est équipée d'arrêt d'urgence permettant de couper la source d'énergie hydraulique.

La grue est équipée d'un limiteur de pression et d'un limiteur de capacité sur le treuil.

La charge nominale de la grue est 500kg

Les stabilisateurs sont équipés de fin de course autorisant l'utilisation de la grue si les poutres stabilisatrices sont déployées à fond et si les stabilisateurs sont au sol

L'exploitant de la grue est chargé de faire faire les contrôles périodiques prescrits par la loi.

Stabilisation : La grue ne doit JAMAIS fonctionner SANS les poutres déployées et les 4 stabilisateurs en appui.

En cas d'urgence : Appuyer sur l'un des 2 coups de poing d'arrêt d'urgence.



Ou sur l'arrêt d'urgence de la radio



Stationnement de la remorque : Mettre le frein de parking



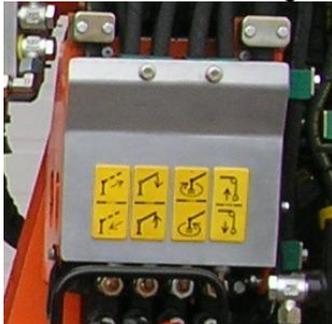
Avant tout déplacement vérifier que les stabilisateurs et le groupe sont verrouillés en position rentrée

IV - L'utilisation de la grue :

1- Ses commandes :

Cf. Page 3-1.2 du manuel d'entretien de la grue PALFINGER PC1300

Soit en utilisant les commandes standard de la grue (côté gauche du véhicule).



Soit en utilisant la radiocommande. Pour passer en mode radiocommande, tourner la clé du sélecteur situé sur la colonne de la grue.

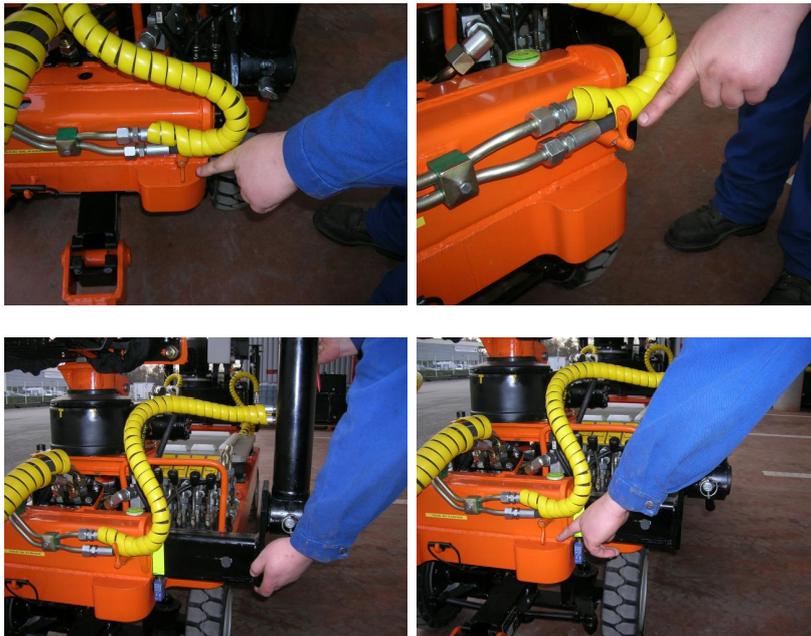


2- Mise en route :

Tirer le frein de parking.



Déployer complètement les poutres des stabilisateurs (en butée jusqu'au marquage jaune).



Décaler le groupe électrique



Brancher la fiche d'alimentation.



Ouvrir le capot jaune du disjoncteur, appuyer sur le disjoncteur, puis le bouton poussoir « mise en route ».



Ne pas refermer le capot jaune

3- Stabilisation de la remorque :

Mettre le contacteur à clé sur la position manuelle.



Enlever la chaînette, sortir les extensions des stabilisateurs

Pivoter les stabilisateurs



Actionner le distributeur pour sortir les stabilisateurs



Stabiliser le véhicule à l'aide de l'indicateur à bulle



Vérifier que les 4 stabilisateurs sont en appuis au sol.

4- La grue PALFINGER PC1300 :

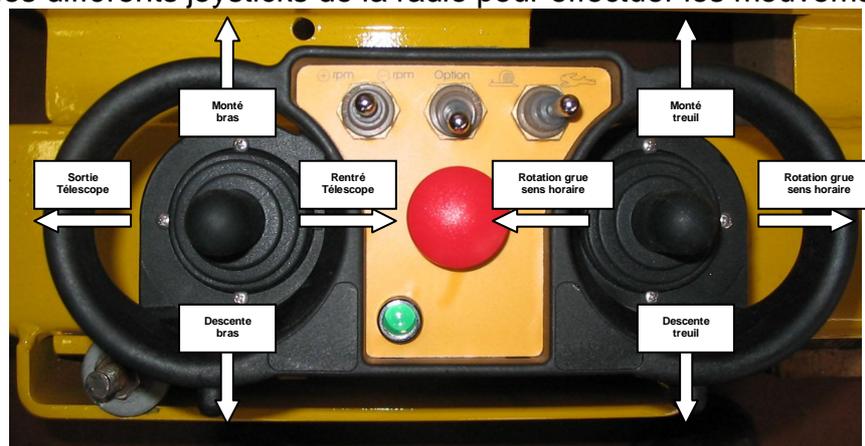
Mettre le sélecteur à clé sur position Radio



Allumer la radio en tournant le bouton latéral et en appuyant sur le bouton vert attendre 2 « bips ».



Actionner les différents joysticks de la radio pour effectuer les mouvements voulus



V - Repliage pour le transport :

Faire pivoter la grue parallèlement au plan médian du véhicule

Descendre le bras principal complètement en butée.

Enrouler le câble du treuil jusqu'au contact du crochet sur le bras de grue.

Eteindre la radio et la ranger dans le coffre.

Mettre le sélecteur à clé sur la position manuelle.

Actionner le distributeur hydraulique pour relever les stabilisateurs.

Déverrouiller, rentrer puis verrouiller les poutres stabilisatrices en position rentrée.

Mettre la chaînette de retenu des poutres.

Appuyer sur le disjoncteur pour couper l'électricité du moteur du groupe.

Débrancher la prise d'alimentation.

Déverrouiller, rentrer puis verrouiller le groupe électro-hydraulique.

Enlever le frein de parking.



VI - Annexes :

Schémas électriques.

Schémas hydrauliques.

Plans.

Calcul de stabilité.

Calcul de répartition des charges.

Limite de la notice d'instruction :

Cette notice ne peut en aucun cas remplacer l'expérience que les différents opérateurs devront avoir acquise au préalable sur des appareils similaires ou qu'ils pourront acquérir sur l'appareil en question sous la direction de personnes ayant déjà reçu une formation.

Outre le respect des obligations contenues dans cette notice, l'emploi de la grue implique le respect de toutes les normes de sécurité prévues par la législation en vigueur.

Conservation de la notice d'instruction :

La notice d'instructions fait partie intégrante de l'appareil. En cas de perte ou de détérioration de celle-ci, s'adresser à société PALFINGER FRANCE pour en recevoir un nouvel exemplaire.

Modification et intégration de la notice d'instructions :

Cette notice correspond à l'état de l'évolution technique au moment de la commercialisation de la grue. Il ne pourra donc pas être considéré inadéquat ou incomplet par le simple fait que des modifications ou intégrations, dictées par la mise à jour de normes ou par l'acquisition de nouvelles expériences, soient apportées par la suite à la machine.

PALFINGER FRANCE se réserve la faculté de mettre à jour ses produits ainsi que les notices d'instructions suite à des évolutions techniques ou réglementaires, sans avoir pour cela l'obligation de modifier les machines commercialisées précédemment ni leurs manuels respectifs.

PALFINGER FRANCE aura néanmoins la faculté de modifier ou de compléter les notices d'instructions de produits commercialisés précédemment lorsqu'elle le considérera nécessaire. Dans ce cas elle transmettra les feuilles de mise à jours ou de modification. Ces suppléments devront être considérés partie intégrante de la notice et conservés soigneusement avec le présent document, et transmis le cas échéant aux nouveaux propriétaires de la grue.

Décharge de responsabilité :

- PALFINGER FRANCE décline toute responsabilité dérivant de problèmes provoqués par :
- un usage impropre de la grue ;
 - son emploi par du personnel non formé ;
 - un emploi contraire aux normes de sécurité prévues par les dispositions spécifiques de la réglementation communautaire et/ou de la législation nationale en vigueur ;
 - des caractéristiques inadéquates du terrain ;
 - la non observation des instructions de maintenance contenues dans cette notice ;
 - la non observation totale ou partielle des obligations prévues dans cette notice ;
 - des modifications ou réparations non autorisées par le fabricant ;
 - la non utilisation de pièces d'origine ;
 - les événements extraordinaires.

Collaboration entre fabricant et usager :

Dans la mesure du possible PALFINGER FRANCE fournira en cas de besoin toutes explications supplémentaires ou plus détaillées aux usagers le demandant.

PALFINGER FRANCE examinera toute suggestion formulée par les utilisateurs en vue de l'amélioration de la présente notice.

En cas de cession de la grue, le propriétaire est invité à indiquer à la PALFINGER FRANCE les coordonnées du nouvel acquéreur afin de faciliter le suivi de la grue.

**TOUTE MODIFICATION DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE
AUTORISATION DU CONSTRUCTEUR**